

Smarte WLAN-Türspion- Überwachungskamera

mit Klingelfunktion, Farbdisplay, Nachtsicht und App

Bedienungsanleitung



SUMIKUN®

ZX-5701-675

Inhaltsverzeichnis

Ihre neue Türspion-Kamera	4
Lieferumfang	4
Wichtige Hinweise zu Beginn	6
Sicherheitshinweise	6
Warnhinweis im Sinne des § 201 StGB:	8
Mögliche Rechtsverletzungen	8
Urheberschutz	8
Schutz der Privatsphäre	9
Personelle Bestimmbarkeit	9
Hinweispflicht.....	9
Wichtige Hinweise zum integrierten Akku und zur Entsorgung.....	10
Wichtige Hinweise zur Entsorgung.....	11
Konformitätserklärung	11
Produktdetails	12
Inbetriebnahme	13
Montage	13
Verwendung	16
Ein-/Ausschalten	16
Klingeln	16

Direkte Bildanzeige	16
App	17
1. App installieren.....	17
2. Mit App verbinden	19
3. Steuerseite der Türspion-Überwachungskamera	21
4. Einstellungen	24
5. Sprachsteuerung.....	27
Gerät zurücksetzen	28
Datenschutz	28
Technische Daten.....	29
Monitor-Einheit.....	29
Kamera-Türklingel.....	30

Informationen und Antworten auf häufige Fragen (FAQs) zu vielen unserer Produkte sowie ggfs. aktualisierte Handbücher finden Sie auf der Internetseite:

www.somikon.de

Geben Sie dort im Suchfeld die Artikelnummer oder den Artikelnamen ein.

Ihre neue Türspion-Kamera

Sehr geehrte Kundin, sehr geehrter Kunde,
vielen Dank für den Kauf dieser digitalen Türspion-Überwachungskamera mit Klingelfunktion. So sehen Sie immer gleich, wer vor der Tür steht oder in Ihrer Abwesenheit vor der Tür war.

Bitte lesen Sie diese Bedienungsanleitung und befolgen Sie die aufgeführten Hinweise und Tipps, damit Sie Ihre neue Türspion-Überwachungskamera optimal einsetzen können.

Lieferumfang

- Außenkamera
- Monitor-Einheit
- 8 Schrauben in 4 verschiedenen Größen
- 2 Unterlegscheiben
- Metallhalterung
- USB-Ladekabel (USB-C auf USB-A)
- Bedienungsanleitung

Zusätzlich benötigt:

- USB-Netzteil (z.B. SD-2201)
- microSD(HC/XC)-Speicherkarte (max. 128 GB)

Empfohlene App:

Zum Betrieb benötigen Sie eine App, die eine Verbindung zwischen Ihrer Türspion-Überwachungskamera und Ihrem Mobilgerät herstellen kann. Ihre Türspion-Überwachungskamera ist kompatibel zu den Apps **ELESION** sowie **Tuya Smart** und **Smart Life**. Wir empfehlen für die Steuerung die kostenlose App **ELESION**.



ELESION:

Scannen Sie den QR-Code, um eine Übersicht weiterer ELESION-Produkte aufzurufen.

Wichtige Hinweise zu Beginn

Sicherheitshinweise

- Diese Bedienungsanleitung dient dazu, Sie mit der Funktionsweise dieses Produktes vertraut zu machen. Bewahren Sie diese Anleitung daher gut auf, damit Sie jederzeit darauf zugreifen können. Geben Sie sie an Nachbenutzer weiter.
- Bitte beachten Sie beim Gebrauch die Sicherheitshinweise.
- Dieses Produkt ist nicht dafür bestimmt, durch Personen (einschließlich Kinder) mit eingeschränkten physischen, sensorischen oder geistigen Fähigkeiten oder mangels Erfahrung und / oder mangels Wissens benutzt zu werden, es sei denn, sie werden durch eine für ihre Sicherheit zuständige Person beaufsichtigt oder erhalten von ihr Anweisungen, wie das Gerät zu benutzen ist.
- Video-Gegensprechanlage und Zubehör stellen kein Spielzeug für Kinder dar. Halten Sie deshalb Kinder davon fern. Kinder müssen beaufsichtigt werden, um sicherzustellen, dass sie nicht mit dem Produkt spielen.
- Ein Umbauen oder Verändern des Produktes beeinträchtigt die Produktsicherheit.
Achtung Verletzungsgefahr!
- Alle Änderungen und Reparaturen am Produkt oder seinem Zubehör dürfen nur durch den Hersteller oder von durch ihn ausdrücklich hierfür autorisierte Personen durchgeführt werden. Öffnen Sie das Produkt nie eigenmächtig. Führen Sie Reparaturen nie selbst aus!

- Behandeln Sie das Produkt sorgfältig. Es kann durch Stöße, Schläge oder Fall aus bereits geringer Höhe beschädigt werden.
- Halten Sie das Produkt fern von Feuchtigkeit und extremer Hitze.
- Tauchen Sie das Produkt niemals in Wasser oder andere Flüssigkeiten.
- Berühren Sie das Produkt nicht mit nassen oder feuchten Händen.
- Überprüfen Sie das Produkt vor der Inbetriebnahme auf Beschädigungen. Verwenden Sie es nicht, wenn es sichtbare Schäden aufweist.
- Benutzen Sie das Produkt niemals nach einer Fehlfunktion, z.B. wenn es ins Wasser oder heruntergefallen ist oder auf eine andere Weise beschädigt wurde.
- Achten Sie beim Betrieb an einer Steckdose darauf, dass das Produkt an einer Steckdose betrieben wird, die leicht zugänglich ist, damit Sie das Produkt im Notfall schnell vom Netz trennen können.
- Ziehen Sie den Netzstecker des Produktes nie mit nassen Händen aus der Steckdose.
- Wenn Sie den Stecker aus der Steckdose herausziehen wollen, ziehen Sie immer direkt am Stecker. Ziehen Sie niemals am Kabel, es könnte beschädigt werden. Transportieren Sie das Gerät zudem niemals am Kabel.
- Prüfen Sie, ob die auf dem Typenschild angegebene Netzspannung mit der Ihres Stromnetzes übereinstimmt.
- Achten Sie darauf, dass das Stromkabel nicht geknickt, eingeklemmt, überfahren wird oder mit Hitzequellen oder

scharfen Kanten in Berührung kommt. Es darf außerdem nicht zur Stolperfalle werden.

- Ziehen Sie nach jedem Gebrauch oder bei Störungen während des Betriebs den Netzstecker des Geräts.
- Technische Änderungen und Irrtümer vorbehalten.

Warnhinweis im Sinne des § 201 StGB:

Wer unbefugt das nichtöffentlich gesprochene Wort eines anderen auf einen Tonträger aufnimmt und eine so hergestellte Aufnahme gebraucht oder einem Dritten zugänglich macht, kann mit Freiheitsstrafe oder Geldstrafe bestraft werden! Ebenso kann bestraft werden, wer unbefugt das nicht zu seiner Kenntnis bestimmte, nichtöffentlich gesprochene Wort eines anderen mit einem Abhörgerät abhört oder das aufgenommene oder abgehörte nichtöffentlich gesprochene Wort eines anderen im Wortlaut oder seinem wesentlichen Inhalt öffentlich mitteilt.

Mögliche Rechtsverletzungen

Bei der Benutzung der Überwachungskamera sollten Sie folgende Hinweise beachten:

Urheberschutz

Grundsätzlich hat jede Person das Recht am eigenen Bild. Nach dem Urheberrechtsgesetz dürfen Bilder ohne Einwilligung der Betroffenen nur dann veröffentlicht werden, wenn die Person lediglich als Beiwerk neben einer Landschaft oder sonstigen Örtlichkeiten erscheinen. Die Beantwortung der Frage, ob eine Person nur Beiwerk ist,

hängt von den Umständen des Einzelfalls ab. Aus Gründen der Rechtssicherheit sollten in allen Fällen, in denen Aufnahmen mit identifizierbarem Personenbezug möglich sind, über die Überwachungskamera informiert werden. (siehe Abschnitt Hinweispflicht)

Schutz der Privatsphäre

Die Privatsphäre Anderer darf durch die gezeigten Bilder nicht verletzt werden. Richten Sie Ihre Kamera nicht in den Garten oder auf die Eingangstür Ihrer Nachbarwohnung, auch wenn diese Orte aus Ihrer eigenen Wohnung oder von öffentlichen Standorten einsehbar sind. Dies berechtigt nicht die Veröffentlichung dieser Einsichten.

Personelle Bestimmbarkeit

Eine personelle Bestimmbarkeit liegt vor, wenn festgestellt werden kann, dass eine bestimmte Person zu einer bestimmten Zeit an einem bestimmten Ort war. Die Identifikation kann dabei auch über ein personenbezogenes Kennzeichen, wie z.B. das Fahrzeugkennzeichen, erfolgen. Eine personelle Bestimmbarkeit von Personen ist unbedingt zu vermeiden.

Hinweispflicht

Ist eine personelle Identifikation von Personen nicht auszuschließen, muss ein Hinweis auf die Überwachungskameras an allen Zugangswegen zum Aufnahmebereich gut erkennbar aufgestellt sein. Der Passant muss zudem darüber informiert werden, dass er mit dem Betreten des Aufnahmebereichs seine Einwilligung zur Aufnahme der Bilder erteilt und dass er im Falle der

Verweigerung seiner Einwilligung die Aufnahme vermeiden kann, indem er den Bereich nicht betritt. Hierbei ist auf die Freiwilligkeit der Erklärung zu achten. Befindet sich die Fotofalle an einer Stelle, die der Betroffene passieren muss, um zu seinem Ziel zu gelangen (z.B. Eingang von einer Sehenswürdigkeit), so liegt mangels Freiwilligkeit keine wirksame Einwilligung vor.

Wichtige Hinweise zum integrierten Akku und zur Entsorgung

Gebrauchte Akkus gehören **NICHT** in den Hausmüll. Als Verbraucher sind Sie gesetzlich verpflichtet, gebrauchte Akkus zur fachgerechten Entsorgung zurückzugeben. Sie können Ihre Akkus bei den öffentlichen Sammelstellen in Ihrer Gemeinde abgeben oder überall dort, wo Akkus der gleichen Art verkauft werden.

- Akkus gehören nicht in die Hände von Kindern.
- Akkus, aus denen Flüssigkeit austritt, sind gefährlich. Berühren Sie diese nur mit geeigneten Handschuhen.
- Versuchen Sie nicht, Akkus zu öffnen und werfen Sie Akkus nicht ins Feuer.
- Soll der Akku längere Zeit aufbewahrt werden, empfiehlt sich eine Restkapazität von ca. 30 % des Ladevolumens.
- Vermeiden Sie am Lagerort direkte Sonneneinstrahlung. Die ideale Temperatur beträgt 10 – 20 °C.

Wichtige Hinweise zur Entsorgung

Dieses Elektrogerät gehört **nicht** in den Hausmüll. Für die fachgerechte Entsorgung wenden Sie sich bitte an die öffentlichen Sammelstellen in Ihrer Gemeinde.

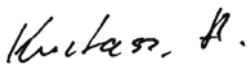
Einzelheiten zum Standort einer solchen Sammelstelle und über ggf. vorhandene Mengenbeschränkungen pro

Tag/Monat/Jahr entnehmen Sie bitte den Informationen der jeweiligen Gemeinde.



Konformitätserklärung

Hiermit erklärt PEARL GmbH, dass sich das Produkt ZX-5701-675 in Übereinstimmung mit der RoHS-Richtlinie 2011/65/EU + (EU)2015/863, der EMV-Richtlinie 2014/30/EU und der Funkanlagen-Richtlinie 2014/53/EU befindet.

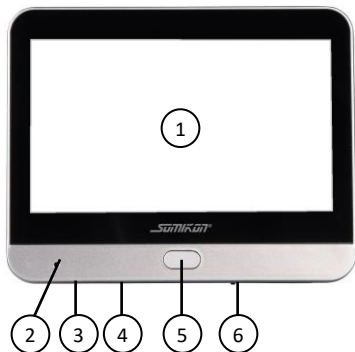


Qualitätsmanagement
Dipl.-Ing. (FH) Andreas Kurtasz

Die ausführliche Konformitätserklärung finden Sie unter www.pearl.de/support. Geben Sie dort im Suchfeld die Artikelnummer ZX-5701 ein.



Produktdetails



Monitor-Einheit



Kamera-Einheit

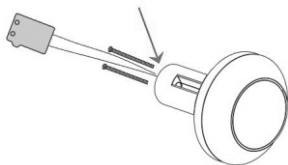
- | | |
|---------------------------------------|-------------------|
| 1. LCD-Display | 7. PIR-Sensor |
| 2. Kontroll-LED | 8. IR-LED |
| 3. USB-C-Eingang
(Unterseite) | 9. Mikrophon |
| 4. microSD-Steckplatz
(Unterseite) | 10. Kamera |
| 5. Steuer-Taste | 11. Lautsprecher |
| 6. Ein/Aus-Schalter
(Unterseite) | 12. Klingel-Taste |

Inbetriebnahme

- Laden Sie den Akku der Türspion-Kamera vor der ersten Verwendung vollständig auf. Verbinden Sie dazu das USB-Ladekabel mit dem USB-C-Eingang der Monitor-Einheit und einem geeigneten USB-Netzteil. Stecken Sie das USB-Netzteil in eine haushaltsübliche Steckdose. Die Kontroll-LED leuchtet rot.
- Setzen Sie eine microSD(HC/XC)-Speicherkarte in den microSD-Steckplatz auf der Unterseite der Monitor-Einheit ein. Achten Sie dabei auf die korrekte Richtung. Schieben Sie die Karte vollständig hinein, bis sie einrastet.

Montage

1. Entfernen Sie den optischen Türspion aus der Tür. Die freigelegte Türbohrung muss einen Durchmesser zwischen 14 und 45 mm betragen, um die Türspion-Kamera nutzen zu können.
2. Wählen Sie eine zur Türstärke passende Schraube aus und drehen Sie diese vorsichtig ein Stück weit in das Schraubenloch der Kamera-Einheit ein

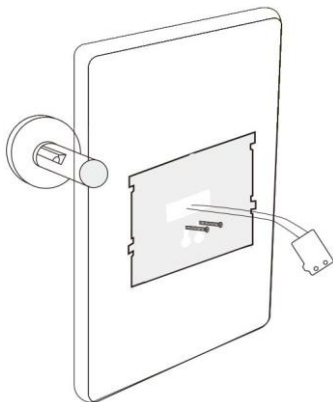


- Führen Sie das Gehäuse der Kamera-Einheit zusammen mit dem Verbindungskabel von außen durch die Türbohrung.

**HINWEIS:**

Der PIR-Sensor der Kamera-Einheit muss oben sein, die Klingel-Taste unten.

- Nehmen Sie die Metallhalterung richtig herum. Die flache Seite muss an der Tür anliegen, die Schraubenlöcher müssen nach unten zeigen. Führen Sie das Kabel durch das rechteckige Loch der Halterung.
- Führen Sie die Schrauben durch die Löcher der Halterung und ziehen Sie die Schrauben fest.



**ACHTUNG!**

Ziehen Sie bei der Installation nicht zu stark am Kabel!

Knicken Sie das Kabel nicht!

6. Klappen Sie den Kabel-Anschluss an der Rückseite der Monitoreinheit auf, indem Sie die Kunststoffabdeckung an bei der Schrift "OPEN" vorsichtig mit dem Fingernagel nach vorne ziehen.
7. Stecken Sie das Kabel auf den Anschluss, indem Sie es vorsichtig auf den Anschluss aufdrücken. Das Kabel muss dabei nach oben zeigen. Der Pfeil am Anschlussstecker muss dabei für Sie sichtbar sein und nach unten zeigen.
8. Schließen Sie die Abdeckung durch Einklappen.
9. Schießen Sie die Monitor-Einheit vorsichtig auf die Halterung auf.

Verwendung

Ein-/Ausschalten

Schalten Sie Ihre Türspion-Überwachungskamera ein, indem Sie den Schalter auf der Unterseite der Monitor-Einheit auf die Stellung ON schieben.

Ihr Türspion-Kamera ist nun betriebsbereit. Die Kontroll-LED blinkt blau.

Klingeln

Sobald ein Besucher den Klingel-Taster betätigt, ertönt das Klingelsignal und die Monitor-Einheit zeigt das Bild der Kamera.

Direkte Bildanzeige

Drücken Sie die Steuer-Taste, um das aktuelle Kamera-Livebild aufzurufen.

App

1. App installieren

Zur Steuerung per Mobilgerät benötigen Sie eine App, die eine Verbindung zwischen Ihrer Türspion-Überwachungskamera und Ihrem Mobilgerät herstellen kann. Wir empfehlen hierzu die kostenlose App **ELESION**. Suchen Sie diese im Google Play Store (Android) oder App-Store (iOS) oder scannen Sie den entsprechenden QR-Code. Installieren Sie die App dann auf Ihrem Mobilgerät.

Android



iOS



**HINWEIS:**

Falls Sie noch nicht über ein ELESION-Konto verfügen, legen Sie sich bitte eines an. Die Registrierung in der App erfolgt per E-Mail-Adresse.

Eine genaue Erklärung des Registrierungs-Vorgangs sowie eine allgemeine Übersicht der App finden Sie online auf der Startseite von www.elesion.com.



Die allgemeine Übersicht können Sie durch das Scannen des folgenden QR-Codes auch direkt aufrufen.



2. Mit App verbinden



HINWEIS:

Die Türspion-Überwachungskamera kann nur in ein 2,4-GHz-WLAN eingebunden werden. 5-GHz-WLAN erkennen Sie meist daran, dass ein „5G“ an den Netzwerknamen angehängt ist.

1. Öffnen Sie die App **ELESION** und melden Sie sich an.
2. Tippen Sie anschließend im **Mein-Zuhause**-Tab oben rechts auf das Plus-Symbol und dann auf **Gerät hinzufügen**.
3. Tippen Sie auf **Kameras** und dann auf **Kamera**.
4. Machen Sie Ihre Türspion-Überwachungskamera bereit zum Koppeln. Schalten Sie die Monitor-Einheit mit dem Schiebeschalter an der Unterseite ein. Halten Sie die Steuer-Taste an der Monitor-Einheit für ca. 5 Sekunden gedrückt. Warten Sie, bis sich das Gerät ausschaltet. Schalten Sie die Monitor-Einheit mit dem Schiebeschalter auf der Unterseite aus und wieder ein. Das Gerät ist nun bereit zum Koppeln.
5. Bestätigen Sie mit **Der nächste Schritt**, dass Gerät zurückgesetzt ist und tippen Sie auf **Weiter**.
6. Geben Sie das WLAN-Passwort des 2,4-GHz-Netzwerkes ein, in das Ihre Türspion-Überwachungskamera eingebunden werden soll. Tippen Sie auf das Augensymbol, um das eingegebene Passwort ein- oder auszublenden. Tippen Sie auf **Weiter**.

**HINWEIS:**

Es wird automatisch das WLAN-Netzwerk übernommen, mit dem Ihr Mobilgerät aktuell verbunden ist. Soll Ihr Türspion mit einem anderen WLAN-Netzwerk verbunden werden, tippen Sie auf den Doppelpfeil neben dem Netzwerknamen. Sie gelangen zu den WLAN-Einstellungen Ihres Mobilgeräts. Stellen Sie dort die Verbindung zum gewünschten Netzwerk her. Kehren Sie mit der Zurück-Taste zur App zurück und geben Sie gegebenenfalls das geforderte WLAN-Passwort ein.

7. Halten Sie das Smartphone vor die Türspion-Kamera, so dass der angezeigte QR-Code von der Kamera gescannt werden kann. Ein Signal wird ausgegeben. Bestätigen Sie mit **Signalton gehört**. Die Türspion-Überwachungskamera wird nun eingebunden.
8. Im nächsten Bildschirm tippen Sie auf das Stift-Symbol neben Ihrer Türspion-Überwachungskamera und geben Sie den gewünschten Gerätenamen ein. So ist Ihre Türspion-Überwachungskamera später eindeutig zuordenbar. Tippen Sie dann im Eingabefenster auf **Fertig**.
9. Tippen Sie unten auf **Fertig**. Die Türspion-Überwachungskamera wird Ihrer Geräteliste hinzugefügt. Sie gelangen zur Steuerseite des Geräts.

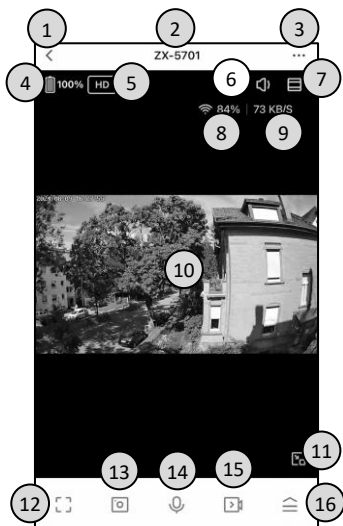
3. Steuerseite der Türspion-Überwachungskamera



HINWEIS:

Apps werden ständig weiterentwickelt und verbessert. Es kann daher vorkommen, dass die Beschreibung der App in dieser Bedienungsanleitung nicht mehr der aktuellsten App-Version entspricht.

1. Tippen Sie in der Geräteliste (**Mein-Zuhause-Tab**) auf Ihre Türspion-Überwachungskamera. Die Steuerseite wird aufgerufen.
2. Steuern Sie Ihre Türspion-Überwachungskamera, indem Sie auf das gewünschte Symbol tippen.



- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Zurück zum Mein-Zuhause-Tab | 9. WLAN-Datenrate |
| 2. Gerätename | 10. Kamerabild |
| 3. Geräte-Einstellungen | 11. Bild in Bild |
| 4. Akkustand | 12. Vollbild-Vergrößerung |
| 5. Bildauflösung | 13. Foto-Aufnahme |
| 6. Lautsprecher ein/aus | 14. Gegensprechen |
| 7. Vollbild | 15. Video-Aufnahme |
| 8. WLAN-Verbindung und Signalstärke | 16. Steuerelemente aus-/einklappen |

Steuerelemente



Tippen Sie auf die folgenden Optionen, um das jeweilige Untermenü aufzurufen oder die jeweilige Funktion einzustellen.

- Wiedergabe: für Ansicht / Wiedergabe der Aufnahmen auf Speicherkarte
- Galerie: für Ansicht / Wiedergabe mit dem Mobilgerät vorgenommener Aufnahmen
- Themenfarbe: für Steuerseiten-Darstellung in Hell oder Dunkel
- Nacht-Modus: automatisch / ein /aus
- Telefon-Alarm: SOS-Rufnummer anrufen
- Gerätevolumen: Lautstärke einstellen
- PIR-Bewegungssensor-Empfindlichkeit einstellen
- Individuelle Funktion-Tasten einstellen
- Mitteilungen: Benachrichtigungen aufrufen
- Cloud-Speicher (kostenpflichtig)
- Eigenschaften: Steuerelemente-Menü aufrufen

4. Einstellungen

- Öffnen Sie die Steuerseite Ihrer Türspion-Überwachungskamera. Tippen Sie auf die drei Punkte rechts oben neben dem Namen Ihrer Türspion-Überwachungskamera. Sie gelangen zur Geräte-Einstellungsseite.
- Folgende Optionen stehen Ihnen im Einstellungs-Menü zur Verfügung:

Name des Gerätes	Namen, Symbol und Standort anpassen
Geräteinformation	Geräte-spezifische Informationen
Szenen	Zeigt verknüpfte Geräte und Aktionen
Steuerung von Drittanbietern, die unterstützt werden	Liste unterstützter Drittanbieter
Grundfunktions-einstellungen	Einstellungen zu Bilddarstellung und Audiofunktionen
Infrarot-Nachtsichtfunktion	Nachtsichtmodus einstellen
Geräusche	Lautstärke einstellen
Alarmeinstellungen	Körpererkennung aktivieren/deaktivieren
PIR-Schalter	Empfindlichkeit Bewegungserkennung einstellen

Energieverwaltungseinstellungen	Warnung bei niedrigem Akkustand aktivieren
SD-Karte-Einstellungen (nur bei eingelegter Speicherkarte)	Übersicht über Gesamtkapazität, den verwendeten und verbleibenden Speicherplatz, Speicherkarte formatieren
Cloudspeicher	Online-Speicher buchen und verwalten (kostenpflichtig)
SMS-Benachrichtigung	Aktivieren (kostenpflichtig)
Telefon-Benachrichtigung	Aktivieren (kostenpflichtig)
Offlinemeldung	Einstellen, ob Sie eine Meldung erhalten, wenn die Türspion-Überwachungskamera länger als 30 Minuten offline war
Bedienungsanleitung	Erhalten Sie schnelle Hilfe auf häufige Fragen und senden Sie Feedback an den Ersteller der App
Gerät teilen	Geben Sie den Zugriff auf die Steuerung für andere Nutzer frei
Zum Startbildschirm hinzufügen	Fügen Sie dem Startbildschirm Ihres Smartphones eine Direkt-Verknüpfung zur Steuerseite der Türspion-Überwachungskamera hinzu

Firmware-Update	Einstellen, ob das Gerät automatisch aktualisiert werden soll / Versions-Information
Das Gerät entfernen	Entfernen Sie die Türspion-Überwachungskamera aus der App

3. Tippen Sie erneut auf das Stift-Symbol neben dem Namen Ihrer Türspion-Überwachungskamera, um zu folgenden Optionen zu gelangen:

Symbol	Geräte-Symbol bearbeiten
Name	Namen der Türspion-Überwachungskamera bearbeiten
Standort	Wählen Sie aus, an welchem Ort sich die Türspion-Überwachungskamera befindet

5. Sprachsteuerung



HINWEIS:

Wie Sie Ihre Türspion-Überwachungskamera mit Amazon Alexa oder Google Assistant verknüpfen, erfahren Sie in der allgemeinen App-Übersicht. Diese finden Sie online unter www.pearl.de/support. Geben Sie dort im Suchfeld die Artikelnummer ZX-5701 ein.



www.pearl.de/support

Für die Nutzung der Sprachbefehl-Funktion benötigen Sie ein Alexa Voice-fähiges Gerät (z.B. ZX-1660, Echo Dot oder Echo) oder den Mobilgeräte-Dienst **Amazon Alexa** sowie ein Amazon Konto.

Für die Nutzung der **Google Home**-App benötigen Sie ein entsprechendes Lautsprecher-Gerät (z.B. Google Home, Google Home Max oder Google Home Mini) oder den Mobilgeräte-Dienst **Google Assistant** sowie ein Google-Konto.

Gerät zurücksetzen

Halten Sie die Steuer-Taste an der Monitor-Einheit für ca. 5 Sekunden gedrückt. Warten Sie bis sich das Gerät ausschaltet. Schalten Sie die Monitor-Einheit mit dem Schiebeschalter auf der Unterseite aus und wieder ein. Das Gerät ist nun zurückgesetzt und kann neu gekoppelt werden.

Datenschutz


Bevor Sie das Gerät an Dritte weitergeben, zur Reparatur schicken oder zurückgeben, beachten Sie bitte folgende Punkte:

- Setzen Sie das Gerät zurück.
- Löschen Sie alle Daten.
- Entfernen Sie das Gerät aus der App.



Eine Erklärung, weshalb bestimmte Personendaten zur Registrierung bzw. bestimmte Freigaben zur Verwendung benötigt werden, erhalten Sie in der App.

Technische Daten

Monitor-Einheit

Rating		5 V DC, 1 A
Li-Ion-Akku		5.000 mAh
Akku-Laufzeit		bis zu 4 Monate Stand-by
WLAN	Standard	IEEE 802.11b/g/n
	Band	2,4 GHz
	Funk-Frequenz	2.400 – 2.483,5 MHz
	Max. Sendeleistung	15,68 dBm
LCD-Farb-Display		10,9 cm / 4,3" Diagonale
microSD(HC/XC)-Karte		max. 128 GB
Benutzerkonten		bis zu 4 Benutzer
Schutzklasse		Schutz durch Kleinspannung
Schutzart		Nur für innen
Gehäuse-Material		Aluminium-Legierung
Maße		111 x 88 x 25 mm
Gewicht		225 g

Kamera-Türklingel

Stromversorgung		über Monitor-Einheit
Bildsensor		2 MP
Bild-Auflösung		1920 x 1080 Pixel (Full HD 1080p)
PIR-Bewegungssensor		mit Personen-Erkennung
Nachtsicht		IR-LEDs, 1 – 3 m Reichweite
Bildwinkel		120° horizontal (135° diagonal)
Klingel-Funktion		✓
Gegensprech-Funktion		✓
Schutzklasse		Schutz durch Kleinspannung
Schutzart		Nur für innen
Türbohrung		Ø 14 – 45 mm
Maße (Ø X T)		68 x 22 mm
Gewicht		113 g

GPL-Lizenztext

Wir senden Ihnen auf Anforderung (gerne unter opensource@pearl.de) den Source Code auch auf einem handelsüblichen Datenträger, dessen Herstellungskosten wir im Gegenzug geltend machen. Den vollständigen Lizenztext ersehen Sie nachfolgend. Näheres, insbesondere auch dazu, warum es keine offizielle deutsche Übersetzung der Lizenzbedingungen gibt, erfahren Sie unter <http://www.gnu.org/licenses/gpl-2.0.html>. Da es sich um freie Software handelt, schließen die Entwickler dieser Software die Haftung, soweit gesetzlich zulässig, aus. Bitte beachten Sie, dass die Gewährleistung für die Hardware davon natürlich nicht betroffen ist und in vollem Umfang besteht. Weitere Fragen beantworten wir Ihnen gerne unter opensource@pearl.de.

GNU GENERAL PUBLIC LICENSE
Version 2, June 1991

Copyright (C) 1989, 1991 Free Software Foundation, Inc.,
51 Franklin Street, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301 USA
Everyone is permitted to copy and distribute verbatim copies
of this license document, but changing it is not allowed.

Preamble

The licenses for most software are designed to take away your freedom to share and change it. By contrast, the GNU General Public License is intended to guarantee your freedom to share and change free software—to make sure the software is free for all its users. This General Public License applies to most of the Free Software Foundation's software and to any other program whose authors commit to using it. (Some other Free Software Foundation software is covered by the GNU Lesser General Public License instead.) You can apply it to your programs, too.

When we speak of free software, we are referring to freedom, not price. Our General Public Licenses are designed to make sure that you have the freedom to distribute copies of free software (and charge for this service if you wish), that you receive source code or can get it if you want it, that you can change the software or use pieces of it in new free programs; and that you know you can do these things.

To protect your rights, we need to make restrictions that forbid anyone to deny you these rights or to ask you to surrender the rights. These restrictions translate to certain responsibilities for you if you distribute copies of the software, or if you modify it. For example, if you distribute copies of such a program, whether gratis or for a fee, you must give the recipients all the rights that you have. You must make sure that they, too, receive or can get the source code. And you must show them these terms so they know their rights.

We protect your rights with two steps: (1) copyright the software, and (2) offer you this license which gives you legal permission to copy, distribute and/or modify the software.

Also, for each author's protection and ours, we want to make certain that everyone understands that there is no warranty for this free software. If the software is modified by someone else and passed on, we want its recipients to know that what they have is not the original, so that any problems introduced by others will not reflect on the original authors' reputations.

Finally, any free program is threatened constantly by software patents. We wish to avoid the danger that redistributors of a free program will individually obtain patent licenses, in effect making the program proprietary. To prevent this, we have made it clear that any patent must be licensed for everyone's free use or not licensed at all.

The precise terms and conditions for copying, distribution and modification follow.

GNU GENERAL PUBLIC LICENSE TERMS AND CONDITIONS FOR COPYING, DISTRIBUTION AND MODIFICATION

0. This License applies to any program or other work which contains a notice placed by the copyright holder saying it may be distributed under the terms of this General Public License. The "Program", below, refers to any such program or work, and a "work based on the Program" means either the Program or any derivative work under copyright law; that is to say, a work containing the Program or a portion of it, either verbatim or with modifications and/or translated into another language. (Hereinafter, translation is included without limitation in the term "modification".) Each licensee is addressed as "you".

Activities other than copying, distribution and modification are not covered by this License; they are outside its scope. The act of running the Program is not restricted, and the output from the Program is covered only if its contents constitute a work based on the Program (independent of having been made by running the Program). Whether that is true depends on what the Program does.

1. You may copy and distribute verbatim copies of the Program's source code as you receive it, in any medium, provided that you conspicuously and appropriately publish on each copy an appropriate copyright notice and disclaimer of warranty; keep intact all the notices that refer to this License and to the absence of any warranty; and give any other recipients of the Program a copy of this License along with the Program.

You may charge a fee for the physical act of transferring a copy, and you may at your option offer warranty protection in exchange for a fee.

2. You may modify your copy or copies of the Program or any portion of it, thus forming a work based on the Program, and copy and distribute such modifications or work under the terms of Section 1 above, provided that you also meet all of these conditions:

- a) You must cause the modified files to carry prominent notices stating that you changed the files and the date of any change.

b) You must cause any work that you distribute or publish, that in whole or in part contains or is derived from the Program or any part thereof, to be licensed as a whole at no charge to all third parties under the terms of this License.

c) If the modified program normally reads commands interactively when run, you must cause it, when started running for such interactive use in the most ordinary way, to print or display an announcement including an appropriate copyright notice and a notice that there is no warranty for it, saying that you provide a warranty) and that users may redistribute the program under these conditions, and telling the user how to view a copy of this License. (Exception: if the program itself is interactive but does not normally print such an announcement, your work based on the Program is not required to print an announcement.)

These requirements apply to the modified work as a whole. If identifiable sections of that work are not derived from the Program, and can be reasonably considered independent and separate works in themselves, then this License, and its terms, do not apply to those sections when you distribute them as separate works. But when you distribute the same sections as part of a whole which is a work based on the Program, the distribution of the whole must be on the terms of this License, whose permissions for other licensees extend to the entire whole, and thus to each and every part regardless of who wrote it.

Thus, it is not the intent of this section to claim rights or contest your rights to work written entirely by you; rather, the intent is to exercise the right to control the distribution of derivative or collective works based on the Program.

In addition, mere aggregation of another work not based on the Program with the Program (or with a work based on the Program) on a volume of a storage or distribution medium does not bring the other work under the scope of this License.

3. You may copy and distribute the Program (or a work based on it, under Section 2) in object code or executable form under the terms of Sections 1 and 2 above provided that you also do one of the following:

- Accompany it with the complete corresponding machine-readable source code, which must be distributed under the terms of Sections 1 and 2 above on a medium customarily used for software interchange; or,
- Accompany it with a written offer, valid for at least three years, to give any third party, for a charge no more than your cost of physically performing source distribution, a complete machine-readable copy of the corresponding source code, to be distributed under the terms of Sections 1 and 2 above on a medium customarily used for software interchange; or,
- Accompany it with the information you received as to the offer to distribute corresponding source code. (This alternative is allowed only for noncommercial distribution and only if you received the program in object code or executable form with such an offer, in accord with Subsection b) above.)

The source code for a work means the preferred form of the work for making modifications to it. For an executable work, complete source code means all the source code for all modules it contains, plus any associated interface definition files, plus the scripts used to control compilation and installation of the executable. However, as a special exception, the source code distributed need not include anything that is normally distributed (in either source or binary form) with the major components (compiler, kernel, and so on) of the operating system on which the executable runs, unless that component itself accompanies the executable.

If distribution of executable or object code is made by offering access to copy from a designated place, then offering equivalent access to copy the source code from the same place counts as distribution of the source code, even though third parties are not compelled to copy the source along with the object code.

4. You may not copy, modify, sublicense, or distribute the Program except as expressly provided under this License. Any attempt otherwise to copy, modify, sublicense or distribute the Program is void, and will automatically terminate your rights under this License. However, parties who have received copies, or rights, from you under this License will not have their licenses terminated so long as such parties remain in full compliance.

5. You are not required to accept this License, since you have not signed it. However, nothing else grants you permission to modify or distribute the Program or its derivative works. These actions are prohibited by law if you do not accept this License. Therefore, by modifying or distributing the Program (or any work based on the Program), you indicate your acceptance of this License to do so, and all its terms and conditions for copying, distributing or modifying the Program or works based on it.

6. Each time you redistribute the Program (or any work based on the Program), the recipient automatically receives a license from the original licensor to copy, distribute or modify the Program subject to these terms and conditions. You may not impose any further restrictions on the recipient's exercise of the rights granted herein. You are not responsible for enforcing compliance by third parties to this License.

7. If, as a consequence of a court judgment or allegation of patent infringement or for any other reason (not limited to patent issues), conditions are imposed on you (whether by court order, agreement or otherwise) that contradict the conditions of this License, they do not excuse you from the conditions of this License. If you cannot distribute so as to satisfy simultaneously your obligations under this License and any other pertinent obligations, then as a consequence you may not distribute the Program at all. For example, if a patent license would not permit royalty-free redistribution of the Program by all those who receive copies directly or indirectly through you, then the only way you could satisfy both it and this License would be to refrain entirely from distribution of the Program.

If any portion of this section is held invalid or unenforceable under any particular circumstance, the balance of the section is intended to apply and the section as a whole is intended to apply in other circumstances.

It is not the purpose of this section to induce you to infringe any patents or other property right claims or to contest validity of any such claims; this section has the sole purpose of protecting the integrity of the free software distribution system, which is implemented by public license practices. Many people have made generous contributions to the wide range of software distributed through that system in reliance on consistent application of that system; it is up to the author/donor to decide if he or she is willing to distribute software through any other system and a licensee cannot impose that choice.

This section is intended to make thoroughly clear what is believed to be a consequence of the rest of this License.

8. If the distribution and/or use of the Program is restricted in certain countries either by patents or by copyrighted interfaces, the original copyright holder who places the Program under this License may add an explicit geographical distribution limitation excluding those countries, so that distribution is permitted only in or among countries not thus excluded. In such case, this License incorporates the limitation as if written in the body of this License.

9. The Free Software Foundation may publish revised and/or new versions of the General Public License from time to time. Such new versions will be similar in spirit to the present version, but may differ in detail to address new problems or concerns.

Each version is given a distinguishing version number. If the Program specifies a version number of this License which applies to it and "any later version", you have the option of following the terms and conditions either of that version or of any later version published by the Free Software Foundation. If the Program does not specify a version number of this License, you may choose any version ever published by the Free Software Foundation.

10. If you wish to incorporate parts of the Program into other free programs whose distribution conditions are different, write to the author to ask for permission. For software which is copyrighted by the Free Software Foundation, write to the Free Software Foundation; we sometimes make exceptions for this. Our decision will be guided by the two goals of preserving the free status of all derivatives of our free software and of promoting the sharing and reuse of software generally.

NO WARRANTY

11. BECAUSE THE PROGRAM IS LICENSED FREE OF CHARGE, THERE IS NO WARRANTY FOR THE PROGRAM, TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW. EXCEPT WHEN OTHERWISE STATED IN WRITING THE COPYRIGHT HOLDERS AND/OR OTHER PARTIES PROVIDE THE PROGRAM "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THE ENTIRE RISK AS TO THE QUALITY AND PERFORMANCE OF THE PROGRAM IS WITH YOU. SHOULD THE PROGRAM PROVE DEFECTIVE, YOU ASSUME THE COST OF ALL NECESSARY SERVICING, REPAIR OR CORRECTION.

12. IN NO EVENT UNLESS REQUIRED BY APPLICABLE LAW OR AGREED TO IN WRITING WILL ANY COPYRIGHT HOLDER, OR ANY OTHER PARTY WHO MAY MODIFY AND/OR REDISTRIBUTE THE PROGRAM AS PERMITTED ABOVE, BE LIABLE TO YOU FOR DAMAGES, INCLUDING ANY GENERAL, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES ARISING OUT OF THE USE OR INABILITY TO USE THE PROGRAM (INCLUDING BUT NOT LIMITED TO LOSS OF DATA OR DATA BEING RENDERED INACCURATE OR DAMAGES SUSTAINED BY YOU OR THIRD PARTIES OR A FAILURE OF THE PROGRAM TO OPERATE WITH ANY OTHER PROGRAMS), EVEN IF SUCH HOLDER OR OTHER PARTY HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

END OF TERMS AND CONDITIONS

How to Apply These Terms to Your New Programs

If you develop a new program, and you want it to be of the greatest possible use to the public, the best way to achieve this is to make it free software which everyone can redistribute and change under these terms.

To do so, attach the following notices to the program. It is safest to attach them to the start of each source file to most effectively convey the exclusion of warranty; and each file should have at least the "copyright" line and a pointer to where the full notice is found.

<one line to give the program's name and a brief idea of what it does.>

Copyright (C) <year> <name of author>

This program is free software; you can redistribute it and/or modify it under the terms of the GNU General Public License as published by the Free Software Foundation; either version 2 of the License, or (at your option) any later version.

This program is distributed in the hope that it will be useful, but WITHOUT ANY WARRANTY; without even the implied warranty of MERCHANTABILITY or FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. See the GNU General Public License for more details.

You should have received a copy of the GNU General Public License along with this program; if not, write to the Free Software Foundation, Inc., 51 Franklin Street, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301 USA.

Also add information on how to contact you by electronic and paper mail.

If the program is interactive, make it output a short notice like this when it starts in an interactive mode:

Gnomovision version 69, Copyright (C) year name of author Gnomovision comes with ABSOLUTELY NO WARRANTY; for details type `show w'. This is free software, and you are welcome to redistribute it under certain conditions; type `show c' for details.

The hypothetical commands `show w' and `show c' should show the appropriate parts of the General Public License. Of course, the commands you use may be called something other than `show w' and `show c'; they could even be mouse-clicks or menu items—whatever suits your program.

You should also get your employer (if you work as a programmer) or your school, if any, to sign a "copyright disclaimer" for the program, if necessary. Here is a sample; alter the names:

Yoyodyne, Inc., hereby disclaims all copyright interest in the program 'Gnomovision' (which makes passes at compilers) written by James Hacker.

<signature of Ty Coon>, 1 April 1989

Ty Coon, President of Vice

This General Public License does not permit incorporating your program into proprietary programs. If your program is a subroutines library, you may consider it more useful to permit linking proprietary applications with the library. If this is what you want to do, use the GNU Lesser General Public License instead of this License.

Notizen

Notizen

Kundenservice:

DE: +49(0)7631-360-350

CH: +41(0)848-223-300

FR: +33(0)388-580-202

PEARL GmbH | PEARL-Straße 1-3 | D-79426 Buggingen

Caméra judas numérique connectée

avec écran couleur et vision nocturne

Mode d'emploi



SUMIKUN®

ZX-5701-675

Table des matières

Votre nouvelle caméra judas	4
Contenu	4
Consignes préalables	6
Consignes de sécurité.....	6
Avertissement relatif à l'article 226-1 du code pénal français	9
Infractions possibles.....	9
Droit d'auteur	10
Protection de la sphère privée	10
Identification personnelle	10
Obligation d'informer.....	11
Consignes concernant les batteries intégrées et leur recyclage.....	11
Consignes importantes concernant le traitement des déchets	12
Déclaration de conformité	13
Description du produit	14
Mise en marche	15
Montage	15

Utilisation	18
Allumer/Éteindre	18
Sonnette.....	18
Affichage direct de l'image	18
Application	19
1. Installer l'application	19
2. Connexion à l'application	21
3. Page de commande de la caméra judas.....	23
4. Réglages.....	26
5. Commande vocale	29
Réinitialiser l'appareil	29
Protection des données	30
Caractéristiques techniques	31
Unité moteur	31
Sonnette avec caméra	32

Votre nouvelle caméra judas

Chère cliente, cher client,

Nous vous remercions d'avoir choisi cette caméra judas avec fonction de sonnette. Grâce à elle, vous voyez tout de suite qui se trouve devant la porte ou qui était devant la porte en votre absence.

Afin d'utiliser au mieux votre nouveau produit, veuillez lire attentivement ce mode d'emploi et respecter les consignes et astuces suivantes.

Contenu

- Caméra extérieure
- Unité moniteur
- 8 vis en 4 tailles différentes
- 2 rondelles
- Support métallique
- Câble de chargement USB (USB-C vers USB-A)
- Mode d'emploi

Accessoires requis (disponibles séparément sur www.pearl.fr) :

- Chargeur secteur USB
- Carte MicroSD(HC/XC) (max. 128 Go)

Application recommandée :

L'utilisation du produit requiert une application capable d'établir une connexion entre votre caméra judas et votre appareil mobile. Votre caméra judas est compatible avec les applications **ELESION**, **Tuya Smart** et **Smart Life**. Nous recommandons l'application gratuite **ELESION**.



ELESION :

*Scannez le code QR pour accéder à
une vue d'ensemble des autres produits
ELESION.*

Consignes préalables

Consignes de sécurité

- Ce mode d'emploi vous permet de vous familiariser avec le fonctionnement du produit. Conservez précieusement ce mode d'emploi afin de pouvoir le consulter en cas de besoin. Transmettez-le le cas échéant à l'utilisateur suivant.
- Pour connaître les conditions de garantie, veuillez contacter votre revendeur. Veuillez également tenir compte des conditions générales de vente !
- Veillez à utiliser le produit uniquement comme indiqué dans la notice. Une mauvaise utilisation peut endommager le produit ou son environnement.
- Respectez les consignes de sécurité pendant l'utilisation.
- Cet appareil n'est pas conçu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil.
- Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou des personnes de qualification similaire afin d'éviter tout danger. N'utilisez pas l'appareil tant que la réparation n'a pas été effectuée.

- La caméra judas et ses accessoires ne sont pas des jouets. Tenir hors de la portée des enfants. Surveillez les enfants pour vous assurer qu'ils ne jouent pas avec le produit.
- Le démontage ou la modification du produit affecte sa sécurité. Attention, risque de blessure !
- Toute modification ou réparation du produit ou de ses accessoires doit être effectuée exclusivement par le fabricant ou par un spécialiste dûment autorisé. N'ouvrez jamais le produit, sous peine de perdre toute garantie. Ne tentez jamais de réparer vous-même le produit !
- Manipulez le produit avec précaution. Un coup, un choc, ou une chute, même de faible hauteur, peut l'endommager.
- N'exposez le produit ni à l'humidité ni à une chaleur extrême.
- Ne plongez jamais l'appareil dans l'eau ni dans aucun autre liquide.
- Ne manipulez pas l'appareil avec des mains mouillées ou humides.
- Avant la mise en marche, vérifiez que le produit n'est pas endommagé. N'utilisez pas l'appareil s'il présente des traces visibles d'endommagement.
- N'utilisez jamais l'appareil s'il présente un dysfonctionnement, s'il a été plongé dans l'eau, s'il est tombé ou a été endommagé d'une autre manière.
- Lors du branchement à une prise de courant, assurez-vous que la prise de courant à laquelle est branché le produit doit toujours être facilement accessible, pour que le produit puisse être rapidement débranché en cas d'urgence.

- Ne débranchez jamais la fiche d'alimentation secteur du produit de la prise de courant avec des mains mouillées ou humides.
- Lorsque vous débranchez la fiche d'alimentation de la prise de courant, tirez toujours directement sur la fiche. Ne tirez jamais sur le câble, il pourrait être endommagé. Ne transportez jamais l'appareil en le tenant par le câble.
- Vérifiez que la tension secteur indiquée sur la plaque signalétique correspond à celle de votre alimentation secteur.
- Veillez à ne pas plier, écraser, pincer le câble d'alimentation, ni à l'exposer à des sources de chaleur ou des objets pointus ou tranchants. Évitez de laisser l'appareil devenir un obstacle sur lequel quelqu'un risquerait de trébucher.
- Débranchez la fiche d'alimentation de l'appareil en cas de dysfonctionnement pendant le fonctionnement ou après chaque utilisation.
- Respectez la législation locale concernant les libertés individuelles et le droit à l'image. La législation française interdit de filmer, enregistrer ou photographier des personnes à leur insu. Elle requiert également l'autorisation des personnes concernées avant toute utilisation et/ou diffusion d'enregistrements audio, photo ou vidéo. Avant d'installer une caméra de surveillance (notamment une caméra discrète) à votre domicile, si des salariés y travaillent, la loi française actuelle vous oblige à faire une déclaration à la CNIL et à en informer le(s) salarié(s) par écrit. Vous trouverez des informations plus détaillées sur le site de la CNIL (www.cnil.fr).

- Aucune garantie ne pourra être appliquée en cas de mauvaise utilisation.
- Le fabricant décline toute responsabilité en cas de dégâts matériels ou dommages (physiques ou moraux) dus à une mauvaise utilisation et/ou au non-respect des consignes de sécurité.
- Sous réserve de modification et d'erreur !

Avertissement relatif à l'article 226-1 du code pénal français :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

- 1) En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;
- 2) En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.
- 3) En captant, enregistrant ou transmettant, par quelque moyen que ce soit, la localisation en temps réel ou en différé d'une personne sans le consentement de celle-ci.

Infractions possibles

L'utilisation des caméras de surveillance requiert le respect des consignes suivantes :

Droit d'auteur

Chaque personne possède fondamentalement le droit à l'image. Selon la législation sur les droits d'auteur, les images ne peuvent être publiées sans le consentement des personnes concernées que si celles-ci n'apparaissent que de manière accessoire à côté d'un paysage ou d'un lieu quelconque. Le fait qu'une personne soit simplement considérée comme accessoire dépend des circonstances de chaque cas. Pour des raisons de sécurité juridique, les informations sur la caméra de surveillance doivent être fournies dans l'ensemble des cas pour lesquels des enregistrements présentant une identification personnelle sont possibles (voir le paragraphe **Obligation d'informer**).

Protection de la sphère privée

La vie privée d'autrui ne doit pas être violée par les images publiées. N'orientez pas votre caméra vers le jardin ou la porte d'entrée de votre voisin, et ce même si ces lieux sont visibles depuis votre habitation ou depuis les lieux publics. Cela ne justifie pas la publication de ces informations.

Identification personnelle

Il y a identification personnelle lorsqu'il peut être établi qu'une personne donnée se trouvait en un lieu donné à un moment donné. L'identification peut également se faire par le biais d'identifiants personnels (par ex. la plaque d'immatriculation d'un véhicule). L'identification personnelle est impérativement à éviter.

Obligation d'informer

Si une identification personnelle ne peut être évitée, une signalisation indiquant la présence de caméras de surveillance doit être affichée de manière clairement visible sur tous les chemins d'accès menant au champ d'enregistrement. Le passant doit également être informé qu'en pénétrant dans le champ d'enregistrement, il consent à l'enregistrement des images et qu'en cas de refus, il peut éviter l'enregistrement en ne pénétrant pas dans le champ d'enregistrement. Dans ce contexte, le caractère volontaire de la déclaration doit être respecté. Si le risque de prise de photos est situé à un emplacement auquel où la personne concernée doit passer pour atteindre sa destination (par ex. l'entrée d'une attraction), cela ne constitue pas un consentement effectif en raison du caractère non volontaire.

Consignes concernant les batteries intégrées et leur recyclage

Les batteries usagées ne doivent **PAS** être jetées dans la poubelle de déchets ménagers. La législation oblige aujourd'hui chaque consommateur à jeter les batteries usagées dans les poubelles spécialement prévues à cet effet.

Vous pouvez déposer vos batteries usagées dans les lieux de collecte de déchets de votre municipalité et dans les lieux où elles sont vendues.

- Maintenez les batteries hors de portée des enfants.
- Les batteries dont s'échappe du liquide sont dangereuses. Ne les manipulez pas sans gants adaptés.

- N'essayez pas d'ouvrir les batteries et ne les jetez pas au feu.
- Si vous pensez ne pas utiliser les batteries durant une longue période, nous vous recommandons de les laisser chargées à environ 30 % de leur capacité.
- Ne les stockez pas dans un endroit exposé aux rayons directs du soleil. La température idéale est comprise entre 10 et 20°C.

Consignes importantes concernant le traitement des déchets

Cet appareil électronique ne doit **PAS** être jeté dans la poubelle de déchets ménagers. Pour l'enlèvement approprié des déchets, veuillez vous adresser aux points de ramassage publics de votre municipalité.

Les détails concernant l'emplacement d'un tel point de ramassage et des éventuelles restrictions de quantité existantes par jour/mois/année, ainsi que sur des frais éventuels de collecte, sont disponibles dans votre municipalité.



Déclaration de conformité

La société PEARL GmbH déclare ce produit, ZX-5701, conforme aux directives actuelles suivantes du Parlement Européen : 2011/65/UE et 2015/863/UE, relatives à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, 2014/30/UE, concernant la compatibilité électromagnétique, et 2014/53/UE, concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques.

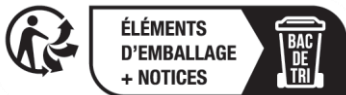
Kurtasz, A.

Service Qualité

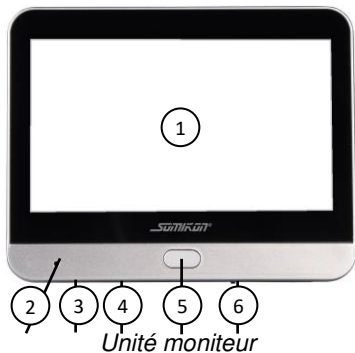
Dipl.-Ing. (FH) Andreas Kurtasz

La déclaration de conformité complète du produit est disponible en téléchargement à l'adresse

www.pearl.fr/support/notices ou sur simple demande par courriel à qualite@pearl.fr.



Description du produit



Unité moniteur



Unité caméra

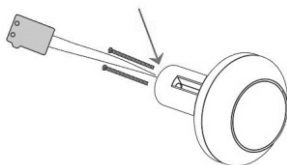
- | | |
|--|---------------------|
| 1. Écran LCD | 7. Capteur PIR |
| 2. LED de contrôle | 8. LED infrarouge |
| 3. Entrée USB-C
(dessous) | 9. Microphone |
| 4. Fente pour carte
MicroSD (dessous) | 10. Caméra |
| 5. Bouton de commande | 11. Haut-parleur |
| 6. Interrupteur
Marche/Arrêt
(dessous) | 12. Bouton Sonnette |

Mise en marche

- Avant la première utilisation, rechargez complètement la batterie de la caméra judas. Pour cela, branchez le câble de chargement USB à l'entrée USB-C de l'unité moteur et à un chargeur secteur USB approprié. Branchez le chargeur secteur USB à une prise de courant domestique. La LED de contrôle brille en rouge.
- Insérez une carte mémoire MicroSD(HC/XC) dans la fente pour carte MicroSD située sous l'unité moniteur. Veillez à ce qu'elle soit correctement orientée. Insérez complètement la carte jusqu'à ce qu'elle s'enclenche.

Montage

1. Retirez le judas optique de la porte. Le trou de la porte libre doit avoir un diamètre compris entre 14 et 45 mm pour que la caméra judas puisse être utilisée.
2. Choisissez une vis adaptée à l'épaisseur de la porte, puis vissez-la avec précaution dans le trou pour vis de l'unité caméra.

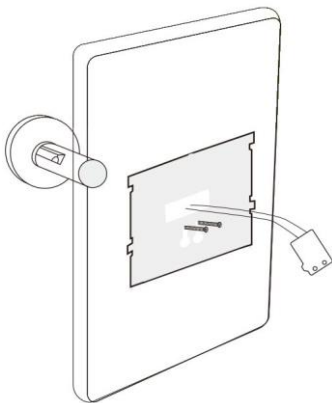


3. Faites passer le boîtier de l'unité caméra avec le câble de raccordement par l'extérieur à travers le trou de la porte.

**NOTE :**

Le capteur PIR de l'unité caméra doit être en haut, le bouton de sonnette en bas.

4. Prenez le support métallique dans le bon sens. Le côté plat doit être en contact avec la porte, les trous pour vis doivent être orientés vers le bas. Faites passer le câble dans le trou rectangulaire du support.
5. Insérez les vis dans les trous du support, puis vissez fermement les vis.



**ATTENTION !**

Ne tirez pas trop fort sur le câble lors de l'installation ! Ne pliez pas le câble !

6. Ouvrez le raccord pour câble à l'arrière de l'unité moniteur en tirant doucement le cache en plastique vers l'avant avec un ongle au niveau de l'inscription "OPEN".
7. Branchez le câble sur le connecteur en appuyant doucement dessus. Le câble doit alors être orienté vers le haut. La flèche située sur la fiche de raccordement doit être visible et orientée vers le bas.
8. Fermez le cache en le rabattant.
9. Enfoncez doucement l'unité moniteur sur le support.

Utilisation

Allumer/Éteindre

Allumez votre caméra judas en plaçant l'interrupteur situé sous l'unité moniteur en position ON.

Votre caméra judas est maintenant prête à l'emploi. La LED de contrôle clignote en bleu.

Sonnette

Dès qu'un visiteur appuie sur le bouton de sonnette, le signal de la sonnette retentit et l'unité moniteur affiche l'image de la caméra.

Affichage direct de l'image

Appuyez sur le bouton de commande pour accéder à l'image en direct de la caméra.

Application

1. Installer l'application

L'utilisation du produit par application requiert une application capable d'établir une connexion entre votre caméra judas et votre appareil mobile. Nous recommandons l'application gratuite **ELESION**. Recherchez cette dernière dans le Google Play Store (Android) ou dans l'App Store (iOS) ou scannez le code QR correspondant. Installez l'application sur votre appareil mobile.



Android



iOS



**NOTE :**

Si vous ne disposez pas encore d'un compte ELESION, créez-en un. L'inscription dans l'application s'effectue par adresse e-mail. Vous trouverez une description détaillée de la procédure d'enregistrement ainsi qu'un aperçu de l'application sous l'adresse www.pearl.fr/support/notices.

2. Connexion à l'application



NOTE :

La caméra judas ne peut être connectée qu'à un réseau 2,4 GHz. Les réseaux Internet sans fil 5 GHz sont généralement repérables grâce à la mention "5G" accolée au nom du réseau.

1. Ouvrez l'application **ELESION** et connectez-vous.
2. Dans l'onglet **Ma maison**, appuyez ensuite en haut à droite sur le symbole +, puis sur **Ajouter un appareil**.
3. Appuyez sur **Caméras**, puis sur **Caméra**.
4. Préparez votre caméra judas pour l'appariement. Allumez l'unité moteur à l'aide de l'interrupteur à glissière situé en dessous. Maintenez le bouton de commande de l'unité moniteur appuyé pendant environ 5 secondes. Patientez jusqu'à ce que l'appareil s'éteigne. Éteignez puis rallumez l'unité moteur à l'aide de l'interrupteur à glissière situé en dessous. L'appareil est maintenant prêt à être apparié.
5. En appuyant sur **Étape suivante**, confirmez que l'appareil est réinitialisé, puis sur **Suivant**.
6. Saisissez le mot de passe wifi du réseau Internet sans fil 2,4 GHz auquel votre caméra judas doit être connectée. Appuyez sur le symbole d'œil pour afficher ou masquer le mot de passe saisi. Appuyez sur **Suivant**.

**NOTE :**

Par défaut, le réseau Internet sans fil choisi correspond à celui auquel votre appareil mobile est connecté. Si votre caméra judas est connectée à un autre réseau Internet sans fil, appuyez sur la double-flèche à côté du nom du réseau.

Vous accédez alors aux réglages wifi de votre appareil mobile. Sélectionnez le réseau auquel vous souhaitez vous connecter. Revenez ensuite à l'application en appuyant sur la touche Retour, puis saisissez le mot de passe du réseau Internet sans fil requis.

7. Maintenez le smartphone devant la caméra judas, de manière à ce que la caméra puisse scanner le code QR affiché. Un signal est envoyé Confirmez en appuyant sur **Signal sonore entendu**. La caméra judas est maintenant connectée.
8. Sur l'écran suivant, appuyez sur le symbole de crayon situé à côté de votre caméra judas, puis saisissez le nom de l'appareil souhaité. De cette manière, votre caméra judas sera clairement identifiable par la suite. Dans la fenêtre de saisie, appuyez ensuite sur **Terminé**.
9. Appuyez en bas de l'écran sur **Terminé**. La caméra judas est ajoutée à votre liste d'appareils. Vous accédez à la page de commande de l'appareil.

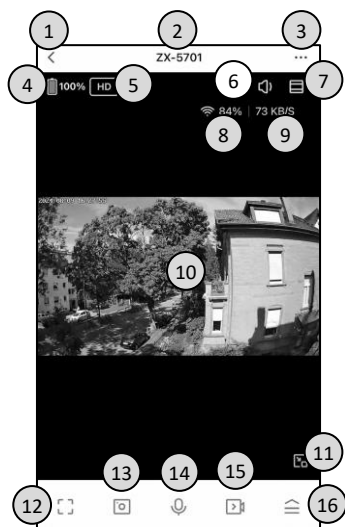
3. Page de commande de la caméra judas



NOTE :

Les applications mobiles sont constamment développées et améliorées. Par conséquent, il se peut que la description de l'application dans ce mode d'emploi ne corresponde pas à la version de l'application la plus récente.

1. Dans la liste des appareils (**onglet Ma maison**), appuyez sur votre caméra judas. La page de commande s'affiche.
2. Contrôlez votre caméra judas en appuyant sur le symbole souhaité.



- | | |
|--|--|
| 1. Retour à l'onglet Ma maison | 9. Débit de données wifi |
| 2. Nom de l'appareil | 10. Image de la caméra |
| 3. Réglages de l'appareil | 11. Image dans l'image |
| 4. Niveau de charge de la batterie | 12. Agrandissement en plein écran |
| 5. Résolution d'image | 13. Enregistrement photo |
| 6. Activer/Désactiver le haut-parleur | 14. Interphone |
| 7. Plein écran | 15. Enregistrement vidéo |
| 8. Connexion wifi et intensité du signal | 16. Enrouler/Dérouler les éléments de commande |

Éléments de commande



Appuyez sur les options suivantes pour accéder au sous-menu correspondant ou pour régler la fonction correspondante.

- Lecture : pour aperçu/lecture des enregistrements de la carte mémoire
- Galerie : pour aperçu/lecture des enregistrements effectués avec l'appareil mobile
- Couleur de thème : pour affichage des pages en clair ou en foncé
- Mode Nuit : automatique / marche / arrêt
- Alarme téléphonique : appeler le numéro SOS
- Volume de l'appareil : régler le volume
- Régler la sensibilité du capteur de mouvement PIR
- Régler les boutons de fonction individuels
- Messages : accéder aux notifications
- Mémoire Cloud (payante)
- Caractéristiques : accéder au menu des éléments de commande

4. Réglages

1. Accédez à la page de commande de votre caméra judas.
Appuyez sur les trois points situés en haut à droite du nom de votre caméra judas. Vous accédez à la page de réglage de l'appareil.
2. Vous avez accès aux options suivantes dans le menu Réglages :

Nom de l'appareil	Modifier le nom, le symbole et l'emplacement
Informations sur l'appareil	Informations spécifiques sur l'appareil
Scènes	Indique les appareils connectés et les actions connectées
Prise en charge du contrôle par des tiers	Liste des tiers pris en charge
Réglages des fonctions de base	Réglages de l'affichage des images et des fonctions audio
Fonction Vision nocturne infrarouge	Régler le mode Vision nocturne
Son	Régler le volume
Réglages de l'alarme	Activer/Désactiver la reconnaissance des corps
Commutateur PIR	Régler la sensibilité de la détection de mouvement
Réglages de la gestion de l'énergie	Activer l'avertissement en cas de batterie faible

Réglages de la carte SD (uniquement en cas de carte mémoire insérée)	Aperçu de la capacité totale, de la mémoire utilisée et restante, formater la carte mémoire
Mémoire Cloud	Acheter et gérer le stockage en ligne (payant)
Notifications SMS	Activer (payant)
Notifications téléphoniques	Activer (payant)
Notifications hors ligne	Définir si vous souhaitez recevoir une notification lorsque la caméra judas est hors ligne depuis plus de 30 minutes
Mode d'emploi	Obtenir une assistance rapide sur les questions fréquemment posées et envoyer votre feedback au développeur de l'application
Partager un appareil	Autoriser un autre utilisateur à accéder à la caméra judas
Ajouter à l'écran d'accueil	Ajouter un lien direct à la page de commande de votre caméra judas sur l'écran d'accueil de votre smartphone
Mise à jour du firmware	Définir si l'appareil doit automatiquement se mettre à jour / Informations sur la version de l'appareil

Supprimer l'appareil	Supprimer la caméra judas de l'application.
----------------------	---

3. Appuyez à nouveau sur le symbole de crayon situé à côté du nom de votre caméra judas pour accéder aux options suivantes :

Symbole	Modifier le symbole de l'appareil
Nom	Modifier le nom de la caméra judas
Localisation	Sélectionner l'emplacement auquel se trouve la caméra judas

5. Commande vocale



NOTE :

L'aperçu général de l'application vous indique la façon dont connecter votre caméra judas avec Amazon Alexa ou Google Assistant. Vous trouverez celui-ci sous l'adresse www.pearl.fr/support/notices. Dans le champ de recherche, saisissez la référence de l'article, ZX5701.

*L'utilisation des commandes vocales nécessite soit un appareil compatible Alexa Voice (par ex. ZX1660, Amazon Echo Dot ou Amazon Echo), soit le service pour appareils mobiles **Amazon Alexa**, ainsi qu'un compte Amazon.*

*L'utilisation de **Google Home** nécessite soit l'enceinte correspondante (par ex. Google Home, Google Home Max ou Google Home Mini), soit le service pour appareils mobiles **Google Assistant**, ainsi qu'un compte Google.*

Réinitialiser l'appareil

Maintenez le bouton de commande de l'unité moniteur appuyé pendant environ 5 secondes. Patientez jusqu'à ce que l'appareil s'éteigne. Éteignez puis rallumez l'unité moteur à l'aide de l'interrupteur à glissière situé en dessous. L'appareil est maintenant réinitialisé et peut être à nouveau apparié.

Protection des données



Avant de transférer l'appareil à un tiers, de le faire réparer ou même de le renvoyer, tenez compte des points suivants :

- Réinitialisez l'appareil.
- Supprimez toutes les données.
- Supprimez l'appareil de l'application.



L'application décrit les raisons pour lesquelles certaines données personnelles ou autorisations sont requises pour l'enregistrement.

Caractéristiques techniques

Unité moteur

Alimentation		5 V DC / 1 A
Batterie lithium-ion		5000 mAh
Autonomie de la batterie		Jusqu'à 4 mois en veille
Réseau Internet sans fil	Standard	IEEE 802.11b/g/n
	Bande	2,4 GHz
	Fréquence radio	2400 – 2483,5 MHz
	Puissance d'émission max.	15,68 dBm
Écran LCD couleur		Diagonale 10,9 cm / 4,3"
Carte Micro(HC/XC)		Max. 128 Go
Comptes d'utilisateurs		Jusqu'à 4 utilisateurs
Classe de protection		Protection contre la basse tension
Indice de protection		Utilisation en intérieur uniquement
Matériau du boîtier		Alliage d'aluminium
Dimensions		111 x 88 x 25 mm
Poids		225 g

Sonnette avec caméra

Alimentation	Via unité moniteur
Capteur d'image	2 MPX
Résolution de l'image	1920 x 1080 px (Full HD 1080p)
Capteur de mouvement PIR	Avec détection des personnes
Vision nocturne	LED infrarouges Portée 1 – 3 m
Angle de champ	120° à l'horizontale (135° en diagonale)
Fonction Sonnette	✓
Fonction Interphone	✓
Classe de protection	 Protection contre la basse tension
Indice de protection	 Utilisation en intérieur uniquement
Trou de la porte	Ø 14 – 45 mm
Dimensions (Ø x T)	68 x 22 mm
Poids	113 g

Contrat de licence logiciel libre

Ce produit contient un logiciel distribué entièrement ou partiellement sous licence publique générale GNU, Version 2 (GPL). Vous trouverez ci-après l'intégralité de la version actuelle de ce texte de licence. Puisqu'il s'agit d'un logiciel libre de droits, ses développeurs déclinent toute responsabilité en cas de dégâts ou dommages (physiques ou moraux) dus à une mauvaise utilisation. Veuillez noter que la garantie du matériel n'est bien entendu pas concernée. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Pour cela, rendez-vous sur <https://www.pearl.fr>.

Avertissement

Ce contrat est une licence de logiciel libre issue d'une concertation entre ses auteurs afin que le respect de deux grands principes préside à sa rédaction :

- * d'une part, le respect des principes de diffusion des logiciels libres : accès au code source, droits étendus conférés aux utilisateurs,

- * d'autre part, la désignation d'un droit applicable, le droit français, auquel elle est conforme, tant au regard du droit de la responsabilité civile que du droit de la propriété intellectuelle et de la protection qu'il offre aux auteurs et titulaires des droits patrimoniaux sur un logiciel.

Les auteurs de la licence CeCILL (pour Ce[a] C[nrs] I[nria] L[ogiciel] L[ibre]) sont :

Commissariat à l'Énergie Atomique - CEA, établissement public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel, dont le siège est situé 25 rue Leblanc, immeuble Le Ponant D, 75015 Paris.

Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 3 rue Michel-Ange, 75794 Paris cedex 16.

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique - INRIA, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé Domaine de Voluceau, Rocquencourt, BP 105, 78153 Le Chesnay cedex.

Préambule

Ce contrat est une licence de logiciel libre dont l'objectif est de conférer aux utilisateurs la liberté de modification et de redistribution du logiciel régi par cette licence dans le cadre d'un modèle de diffusion en logiciel libre.

L'exercice de ces libertés est assorti de certains devoirs à la charge des utilisateurs afin de préserver ce statut au cours des redistributions ultérieures.

L'accessibilité au code source et les droits de copie, de modification et de redistribution qui en découlent ont pour contrepartie de n'offrir aux utilisateurs qu'une garantie limitée et de ne faire peser sur l'auteur du logiciel, le titulaire des droits patrimoniaux et les concédants successifs qu'une responsabilité restreinte.

À cet égard l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques associés au chargement, à l'utilisation, à la modification et/ou au développement et à la reproduction du logiciel par l'utilisateur étant donné sa spécificité de logiciel libre, qui peut le rendre complexe à manipuler et qui le réserve donc à des développeurs ou des professionnels avertis possédant des connaissances informatiques approfondies. Les utilisateurs sont donc invités à charger et tester l'adéquation du logiciel à leurs besoins dans des conditions permettant d'assurer la sécurité de leurs systèmes et/ou de leurs données et, plus généralement, à l'utiliser et l'exploiter dans les mêmes conditions de sécurité. Ce contrat peut être reproduit et diffusé librement, sous réserve de le conserver en l'état, sans ajout ni suppression de clauses.

Ce contrat est susceptible de s'appliquer à tout logiciel dont le titulaire des droits patrimoniaux décide de soumettre l'exploitation aux dispositions qu'il contient.

Article 1 - DÉFINITIONS

Dans ce contrat, les termes suivants, lorsqu'ils seront écrits avec une lettre capitale, auront la signification suivante :

Contrat : désigne le présent contrat de licence, ses éventuelles versions postérieures et annexes.

Logiciel : désigne le logiciel sous sa forme de Code Objet et/ou de Code Source et le cas échéant sa documentation, dans leur état au moment de l'acceptation du Contrat par le Licencié.

Logiciel Initial : désigne le Logiciel sous sa forme de Code Source et éventuellement de Code Objet et le cas échéant sa documentation, dans leur état au moment de leur première diffusion sous les termes du Contrat.

Logiciel Modifié : désigne le Logiciel modifié par au moins une Contribution.

Code Source : désigne l'ensemble des instructions et des lignes de programme du Logiciel et auquel l'accès est nécessaire en vue de modifier le Logiciel.

Code Objet : désigne les fichiers binaires issus de la compilation du Code Source.

Titulaire : désigne le ou les détenteurs des droits patrimoniaux d'auteur sur le Logiciel Initial.

Licencié : désigne le ou les utilisateurs du Logiciel ayant accepté le Contrat.

Contributeur : désigne le Licencié auteur d'au moins une Contribution.

Concédant : désigne le Titulaire ou toute personne physique ou morale distribuant le Logiciel sous le Contrat.

Contribution : désigne l'ensemble des modifications, corrections, traductions, adaptations et/ou nouvelles fonctionnalités intégrées dans le Logiciel par tout Contributeur, ainsi que tout Module Interne.

Module : désigne un ensemble de fichiers sources y compris leur documentation qui permet de réaliser des fonctionnalités ou services supplémentaires à ceux fournis par le Logiciel.

Module Externe : désigne tout Module, non dérivé du Logiciel, tel que ce Module et le Logiciel s'exécutent dans des espaces d'adressage différents, l'un appelant l'autre au moment de leur exécution.

Module Interne : désigne tout Module lié au Logiciel de telle sorte qu'ils s'exécutent dans le même espace d'adressage.

GNU GPL : désigne la GNU General Public License dans sa version 2 ou toute version ultérieure, telle que publiée par Free Software Foundation Inc.

Parties : désigne collectivement le Licencié et le Concédant. Ces termes s'entendent au singulier comme au pluriel.

Article 2 - OBJET

Le Contrat a pour objet la concession par le Concédant au Licencié d'une licence non exclusive, cessible et mondiale du Logiciel telle que définie ci-après à l'article 5 pour toute la durée de protection des droits portant sur ce Logiciel.

Article 3 - ACCEPTATION

3.1 L'acceptation par le Licencié des termes du Contrat est réputée acquise du fait du premier des faits suivants :

* (i) le chargement du Logiciel par tout moyen notamment par téléchargement à partir d'un serveur distant ou par chargement à partir d'un support physique;

* (ii) le premier exercice par le Licencié de l'un quelconque des droits concédés par le Contrat.

3.2 Un exemplaire du Contrat, contenant notamment un avertissement relatif aux spécificités du Logiciel, à la restriction de garantie et à la limitation à un usage par des utilisateurs expérimentés a été mis à disposition du Licencié préalablement à son acceptation telle que définie à l'article 3.1 ci-dessus et le Licencié reconnaît en avoir pris connaissance.

Article 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

4.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le Contrat entre en vigueur à la date de son acceptation par le Licencié telle que définie en 3.1.

4.2 DURÉE

Le Contrat produira ses effets pendant toute la durée légale de protection des droits patrimoniaux portant sur le Logiciel.

Article 5 - ÉTENDUE DES DROITS CONCÉDÉS

Le Concédant concède au Licencié, qui accepte, les droits suivants sur le Logiciel pour toutes destinations et pour la durée du Contrat dans les conditions ci-après détaillées.

Par ailleurs, si le Concédant détient ou venait à détenir un ou plusieurs brevets d'invention protégeant tout ou partie des fonctionnalités du Logiciel ou de ses composants, il s'engage à ne pas opposer les éventuels droits conférés par ces brevets aux Licenciés successifs qui utiliseraient, exploiteraient ou modifieraient le Logiciel. En cas de cession de ces brevets, le Concédant s'engage à faire reprendre les obligations du présent alinéa aux cessionnaires.

5.1 DROIT D'UTILISATION

Le Licencié est autorisé à utiliser le Logiciel, sans restriction quant aux domaines d'application, étant ci-après précisé que cela comporte :

1. la reproduction permanente ou provisoire du Logiciel en tout ou partie par tout moyen et sous toute forme.
2. le chargement, l'affichage, l'exécution, ou le stockage du Logiciel sur tout support.
3. la possibilité d'en observer, d'en étudier, ou d'en tester le fonctionnement afin de déterminer les idées et principes qui sont à la base de n'importe quel élément de ce Logiciel; et ceci, lorsque le Licencié effectue toute opération de chargement, d'affichage, d'exécution, de transmission ou de stockage du Logiciel qu'il est en droit d'effectuer en vertu du Contrat.

5.2 DROIT D'APPORTER DES CONTRIBUTIONS

Le droit d'apporter des Contributions comporte le droit de traduire, d'adapter, d'arranger ou d'apporter toute autre modification au Logiciel et le droit de reproduire le logiciel en résultant. Le Licencié est autorisé à apporter toute Contribution au Logiciel sous réserve de mentionner, de façon explicite, son nom en tant qu'auteur de cette Contribution et la date de création de celle-ci.

5.3 DROIT DE DISTRIBUTION

Le droit de distribution comporte notamment le droit de diffuser, de transmettre et de communiquer le Logiciel au public sur tout support et par tout moyen ainsi que le droit de mettre sur le marché à titre onéreux ou gratuit, un ou des exemplaires du Logiciel par tout procédé.

Le Licencié est autorisé à distribuer des copies du Logiciel, modifié ou non, à des tiers dans les conditions ci-après détaillées.

5.3.1 DISTRIBUTION DU LOGICIEL SANS MODIFICATION

Le Licencié est autorisé à distribuer des copies conformes du Logiciel, sous forme de Code Source ou de Code Objet, à condition que cette distribution respecte les dispositions du Contrat dans leur totalité et soit accompagnée :

1. d'un exemplaire du Contrat,
2. d'un avertissement relatif à la restriction de garantie et de responsabilité du Concédant telle que prévue aux articles 8 et 9, et que, dans le cas où seul le Code Objet du Logiciel est redistribué, le Licencié permette aux futurs Licenciés d'accéder facilement au Code Source complet du Logiciel en indiquant les modalités d'accès, étant entendu que le coût additionnel d'acquisition du Code Source ne devra pas excéder le simple coût de transfert des données.

5.3.2 DISTRIBUTION DU LOGICIEL MODIFIÉ

Lorsque le Licencié apporte une Contribution au Logiciel, les conditions de distribution du Logiciel Modifié en résultant sont alors soumises à l'intégralité des dispositions du Contrat. Le Licencié est autorisé à distribuer le Logiciel Modifié, sous forme de code source ou de code objet, à condition que cette distribution respecte les dispositions du Contrat dans leur totalité et soit accompagnée :

1. d'un exemplaire du Contrat,

2. d'un avertissement relatif à la restriction de garantie et de responsabilité du Concédant telle que prévue aux articles 8 et 9, et que, dans le cas où seul le code objet du Logiciel Modifié est redistribué, le Licencié permette aux futurs Licenciés d'accéder facilement au code source complet du Logiciel Modifié en indiquant les modalités d'accès, étant entendu que le coût additionnel d'acquisition du code source ne devra pas excéder le simple coût de transfert des données.

5.3.3 DISTRIBUTION DES MODULES EXTERNES

Lorsque le Licencié a développé un Module Externe les conditions du Contrat ne s'appliquent pas à ce Module Externe, qui peut être distribué sous un contrat de licence différent.

5.3.4 COMPATIBILITÉ AVEC LA LICENCE GNU

GPL

Le Licencié peut inclure un code soumis aux dispositions d'une des versions de la licence GNU GPL dans le Logiciel modifié ou non et distribuer l'ensemble sous les conditions de la même version de la licence GNU GPL.

Le Licencié peut inclure le Logiciel modifié ou non dans un code soumis aux dispositions d'une des versions de la licence GNU GPL et distribuer l'ensemble sous les conditions de la même version de la licence GNU GPL.

Article 6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1 SUR LE LOGICIEL INITIAL

Le Titulaire est détenteur des droits patrimoniaux sur le Logiciel Initial. Toute utilisation du Logiciel Initial est soumise au respect des conditions dans lesquelles le Titulaire a choisi de diffuser son œuvre et nul autre n'a la faculté de modifier les conditions de diffusion de ce Logiciel Initial. Le Titulaire s'engage à ce que le Logiciel Initial reste au moins régi par le Contrat et ce, pour la durée visée à l'article 4.2.

6.2 SUR LES CONTRIBUTIONS

Le Licencié qui a développé une Contribution est titulaire sur celle-ci des droits de propriété intellectuelle dans les conditions définies par la législation applicable.

6.3 SUR LES MODULES EXTERNES

Le Licencié qui a développé un Module Externe est titulaire sur celui-ci des droits de propriété intellectuelle dans les conditions définies par la législation applicable et reste libre du choix du contrat régissant sa diffusion.

6.4 DISPOSITIONS COMMUNES

Le Licencié s'engage expressément :

1. à ne pas supprimer ou modifier de quelque manière que ce soit les mentions de propriété intellectuelle apposées sur le Logiciel;
2. à reproduire à l'identique lesdites mentions de propriété intellectuelle sur les copies du Logiciel modifié ou non.

Le Licencié s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle du Titulaire et/ou des Contributeurs sur le Logiciel et à prendre, le cas échéant, à l'égard de son personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des dits droits de propriété intellectuelle du Titulaire et/ou des Contributeurs.

Article 7 - SERVICES ASSOCIÉS

7.1 Le Contrat n'oblige en aucun cas le Concédant à la réalisation de prestations d'assistance technique ou de maintenance du Logiciel. Cependant le Concédant reste libre de proposer ce type de services. Les termes et conditions d'une telle assistance technique et/ou d'une telle maintenance seront alors déterminés dans un acte séparé. Ces actes de maintenance et/ou assistance technique n'engageront que la seule responsabilité du Concédant qui les propose.

7.2 De même, tout Concédant est libre de proposer, sous sa seule responsabilité, à ses licenciés une garantie, qui n'engagera que lui, lors de la redistribution du Logiciel et/ou du Logiciel Modifié et ce, dans les conditions qu'il souhaite. Cette garantie et les modalités financières de son application feront l'objet d'un acte séparé entre le Concédant et le Licencié.

Article 8 - RESPONSABILITÉ

8.1 Sous réserve des dispositions de l'article 8.2, le Licencié a la faculté, sous réserve de prouver la faute du Concédant concerné, de solliciter la réparation du préjudice direct qu'il subirait du fait du Logiciel et dont il apportera la preuve.

8.2 La responsabilité du Concédant est limitée aux engagements pris en application du Contrat et ne saurait être engagée en raison notamment :

(i) des dommages dus à l'inexécution, totale ou partielle, de ses obligations par le Licencié, (ii) des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation ou des performances du Logiciel subis par le Licencié et (iii) plus généralement d'un quelconque dommage indirect. En particulier, les Parties conviennent expressément que tout préjudice financier ou commercial (par exemple perte de données, perte de bénéfices, perte d'exploitation, perte de clientèle ou de commandes, manque à gagner, trouble commercial quelconque) ou toute action dirigée contre le Licencié par un tiers, constitue un dommage indirect et n'ouvre pas droit à réparation par le Concédant.

Article 9 - GARANTIE

9.1 Le Licencié reconnaît que l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques au moment de la mise en circulation du Logiciel ne permet pas d'en tester et d'en vérifier toutes les utilisations ni de détecter l'existence d'éventuels défauts. L'attention du Licencié a été attirée sur ce point sur les risques associés au chargement, à l'utilisation, la modification et/ou au développement et à la reproduction du Logiciel qui sont réservés à des utilisateurs avertis. Il relève de la responsabilité du Licencié de contrôler, par tous moyens, l'adéquation du produit à ses besoins, son bon fonctionnement et de s'assurer qu'il ne causera pas de dommages aux personnes et aux biens.

9.2 Le Concédant déclare de bonne foi être en droit de concéder l'ensemble des droits attachés au Logiciel (comprenant notamment les droits visés à l'article 5).

9.3 Le Licencié reconnaît que le Logiciel est fourni "en l'état" par le Concédant sans autre garantie, expresse ou tacite, que celle prévue à l'article 9.2 et notamment sans aucune garantie sur sa valeur commerciale, son caractère sécurisé, innovant ou pertinent. En particulier, le Concédant ne garantit pas que le Logiciel est exempt d'erreur, qu'il fonctionnera sans interruption, qu'il sera compatible avec l'équipement du Licencié et sa configuration logicielle ni qu'il remplira les besoins du Licencié.

9.4 Le Concédant ne garantit pas, de manière expresse ou tacite, que le Logiciel ne porte pas atteinte à un quelconque droit de propriété intellectuelle d'un tiers portant sur un brevet, un logiciel ou sur tout autre droit de propriété. Ainsi, le Concédant exclut toute garantie au profit du Licencié contre les actions en contrefaçon qui pourraient être diligentées au titre de l'utilisation, de la modification, et de la redistribution du Logiciel. Néanmoins, si de telles actions sont exercées contre le Licencié, le Concédant lui apportera son aide technique et juridique pour sa défense. Cette aide technique et juridique est déterminée au cas par cas entre le Concédant concerné et le Licencié dans le cadre d'un protocole d'accord. Le Concédant dégage toute responsabilité quant à l'utilisation de la dénomination du Logiciel par le Licencié. Aucune garantie n'est apportée quant à l'existence de droits antérieurs sur le nom du Logiciel et sur l'existence d'une marque.

Article 10 - RÉSILIATION

10.1 En cas de manquement par le Licencié aux obligations mises à sa charge par le Contrat, le Concédant pourra résilier de plein droit le Contrat trente (30) jours après notification adressée au Licencié et restée sans effet.

10.2 Le Licencié dont le Contrat est résilié n'est plus autorisé à utiliser, modifier ou distribuer le Logiciel. Cependant, toutes les licences qu'il aura concédées antérieurement à la résiliation du Contrat resteront valides sous réserve qu'elles aient été effectuées en conformité avec le Contrat.

Article 11 - DISPOSITIONS DIVERSES

11.1 CAUSE EXTÉRIEURE

Aucune des Parties ne sera responsable d'un retard ou d'une défaillance d'exécution du Contrat qui serait dû à un cas de force majeure, un cas fortuit ou une cause extérieure, telle que, notamment, le mauvais fonctionnement ou les interruptions du réseau électrique ou de télécommunication, la paralysie du réseau liée à une attaque informatique, l'intervention des autorités gouvernementales, les catastrophes naturelles, les dégâts des eaux, les tremblements de terre, le feu, les explosions, les grèves et les conflits sociaux, l'état de guerre...

11.2 Le fait, par l'une ou l'autre des Parties, d'omettre en une ou plusieurs occasions de se prévaloir d'une ou plusieurs dispositions du Contrat, ne pourra en aucun cas impliquer renonciation par la Partie intéressée à s'en prévaloir ultérieurement.

11.3 Le Contrat annule et remplace toute convention antérieure, écrite ou orale, entre les Parties sur le même objet et constitue l'accord entier entre les Parties sur cet objet. Aucune addition ou modification aux termes du Contrat n'aura d'effet à l'égard des Parties à moins d'être faite par écrit et signée par leurs représentants dûment habilités.

11.4 Dans l'hypothèse où une ou plusieurs des dispositions du Contrat s'avèrerait contraire à une loi ou à un texte applicable, existants ou futurs, cette loi ou ce texte prévaudrait, et les Parties feraient les amendements nécessaires pour se conformer à cette loi ou à ce texte. Toutes les autres dispositions resteront en vigueur. De même, la nullité, pour quelque raison que ce soit, d'une des dispositions du Contrat ne saurait entraîner la nullité de l'ensemble du Contrat.

11.5 LANGUE

Le Contrat est rédigé en langue française et en langue anglaise, ces deux versions faisant également foi.

Article 12 - NOUVELLES VERSIONS DU CONTRAT

12.1 Toute personne est autorisée à copier et distribuer des copies de ce Contrat.

12.2 Afin d'en préserver la cohérence, le texte du Contrat est protégé et ne peut être modifié que par les auteurs de la licence, lesquels se réservent le droit de publier périodiquement des mises à jour ou de nouvelles versions du Contrat, qui posséderont chacune un numéro distinct.

Ces versions ultérieures seront susceptibles de prendre en compte de nouvelles problématiques rencontrées par les logiciels libres.

12.3 Tout Logiciel diffusé sous une version donnée du Contrat ne pourra faire l'objet d'une diffusion ultérieure que sous la même version du Contrat ou une version postérieure, sous réserve des dispositions de l'article 5.3.4.

Article 13 - LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE TERRITORIALE

13.1 Le Contrat est régi par la loi française. Les Parties conviennent de tenter de régler à l'amiable les différends ou litiges qui viendraient à se produire par suite ou à l'occasion du Contrat.

13.2 A défaut d'accord amiable dans un délai de deux (2) mois à compter de leur survenance et sauf situation relevant d'une procédure d'urgence, les différends ou litiges seront portés par la Partie la plus diligente devant les Tribunaux compétents de Paris.

Version 2.0 du 2006-09-05

Notes

Notes

Notes

PEARL GmbH | PEARL-Straße 1-3 | D-79426 Buggingen

Service commercial PEARL France : 0033 (0) 3 88 58 02 02

© REV1 – 23.08.2024 – AS//MF